



FERC Sup-CGT
SNTRS-CGT
Université de Franche-Comté

Monsieur Frédéric Muyard, Directeur de l'INSPÉ de Besançon,
Mesdames et messieurs les IA-IPR,

Copie à monsieur le Recteur de l'Académie de Besançon

Dans le cadre du confinement et de la fermeture des établissements scolaires et universitaires, les fonctionnaires stagiaires 2019-2020 sont placés dans une situation inédite. Ils doivent, comme tous les enseignants, assurer leurs cours à distance depuis le 9 mars. Ce qui est loin d'être simple pour des personnels expérimentés peut s'avérer très chronophage et anxiogène pour des collègues débutants. En effet, l'enseignement en ligne comporte d'importantes contraintes formelles et une capacité d'innovation dans le suivi des élèves que personne n'avait anticiper.

De surcroît, les fonctionnaires stagiaires poursuivent leur formation professionnelle au sein de l'INSPE en distanciel et ont reçu dans ce cadre instruction de rédiger des travaux pour le 14 mars : mémoires, projets tuteurés. Or, ces travaux de réflexion portent le plus souvent sur une analyse de pratique que les stagiaires ne peuvent pas effectuer sur la base d'expériences récentes puisqu'ils ne sont plus face à leurs classes. Tous n'ont pas forcément anticipé et pris des notes suffisamment abondantes avant le 9 mars pour permettre la rédaction d'un tel projet. Certains projets sont à réaliser par groupes amis les stagiaires ne peuvent plus se rencontrer qu'en visioconférence, ce qui rend la concertation plus compliquée et plus longue.

Pour ces raisons, les organisations syndicales sont déjà intervenues auprès du Recteur afin qu'il vous fasse part de notre souhait, qu'il semblait partager, de voir les stagiaires dispensés des travaux d'analyse de pratique ou a minima allégés d'une partie de leur charge de travail. Or, au 29 avril, tous les retours de stagiaires renvoient à une absence totale de prise en compte de leur situation réelle.

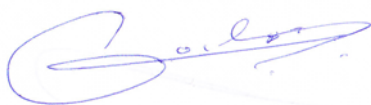
A l'heure actuelle, non seulement ils ne sont dispensés d'aucun travail, mais aucun aménagement du calendrier, pour leur octroyer un délai supplémentaire, n'a été

envisagé. A défaut de solution collective, aucune étude au cas par cas n'a été faite non plus, afin de prendre en compte notamment les situations médicales particulières qui pourraient souffrir d'une absence de prise en charge en raison de la crise du Coronavirus, ou le fait que certain.e.s ont des enfants et doivent désormais les garder à la maison en plus d'assumer leurs préparations de cours et leur travail pour l'INSPE. Ce dernier point semblerait pourtant la moindre des choses de la part d'un employeur qui préconise, par ailleurs, la bienveillance permanente vis-à-vis des élèves.

Nous demandons l'examen de toutes les propositions listées ci-dessus ainsi que leur application diligente.

Veillez agréer, Monsieur le directeur de l'INSPE, mesdames et messieurs les IA-IPR, l'expression de notre profond attachement à un service public d'éducation attentif à la santé physique et morale de ses personnels.

Olivier Coulon
Secrétaire Académique CGT Educ'Action



Marie-Pascale Behra
Secrétaire FERC Sup Université F-Comté



Géraud Bouvrot
Secrétaire général
CGT Salarié.e.s-Etudiant.e.s du Doubs

